

AIDE-MÉMOIRE

La communauté internationale continue à rester inébranlable dans sa résolution de voir le retour à Haïti du gouvernement constitutionnel et celui du Président élu démocratiquement. À ces fins, l'Organisation des États américains, les Nations Unies et les quatre pays qui sont représentés ici ont pris des initiatives diplomatiques exceptionnelles et des sanctions économiques sans précédent. En vue de réduire le plus possible la souffrance humaine et de s'assurer que les sanctions peuvent être maintenues à long terme, ils ont mis en place un programme considérable d'aide humanitaire. Pour assurer une motivation positive permettant d'obtenir les résultats recherchés, ils ont préparé une enveloppe d'aide massive à la reconstruction et au développement dans l'avenir.

À la suite de ces tentatives, les dirigeants militaires haïtiens sont venus à la table des négociations et ont signé l'Accord de Governors Island l'été dernier. Les Amis du Secrétaire Général restent fermement engagés envers le processus de Governors Island, afin de parvenir aux objectifs que nous recherchons, le retour à Haïti d'un gouvernement constitutionnel et du président Aristide.

Ce sont les dirigeants militaires haïtiens qui portent la responsabilité principale du délai d'application de l'Accord de Governors Island. Les Amis, dans leur Déclaration sur leurs conclusions qui a suivi leur réunion des 13 et 14 décembre à Paris, ont affirmé que les sanctions devraient être maintenues jusqu'à ce que l'autorité militaire ait pris les mesures relevant de sa compétence pour satisfaire à toutes ses obligations aux termes de l'Accord. Ils ont également clairement exprimé leur opinion que le Conseil de sécurité des Nations Unies devrait envisager des sanctions supplémentaires dans le cas où les autorités militaires manqueraient à leurs obligations. Une mission de haut niveau de représentants des Amis présentera demain leur position à cet égard aux dirigeants militaires à Port-au-Prince.

Alors que la principale responsabilité de la situation actuelle repose sur les autorités militaires, il est également vrai que la réalisation de certaines des mesures de l'Accord de Governors Island, pour qu'elles réussissent, demande la coopération active d'autres parties que les autorités militaires haïtiennes. C'est aux parties haïtiennes qu'il incombe de décider des procédures et des dispositions politiques qui seront nécessaires pour que les deux parties respectent leurs obligations aux termes de cet Accord et pour parvenir à l'objectif plus général de réconciliation nationale qu'il prévoit. Par exemple, certaines mesures demandent la coopération active du pouvoir exécutif et des forces armées, telle la coopération internationale concernant la police et l'armée prévue par le paragraphe 5(c) de cet Accord et la création de dispositions de sécurité appropriées. En outre, le Président et le Parlement ont tous les deux un rôle essentiel à jouer concernant a) l'adoption de la législation requise par l'Accord (particulièrement les lois concernant la création d'une nouvelle force de police et l'amnistie); b) la nomination et la confirmation d'un nouveau Commandant en chef des forces armées haïtiennes conformément aux procédures constitutionnelles; c) la nomination et la confirmation d'un nouveau chef de police conformément aux procédures constitutionnelles. De même, la nomination et la confirmation d'un nouveau Premier ministre et l'approbation de